

19 octobre 2023

(23-7023)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

UKRAINE: DÉCISION N°813 DU CABINET DES MINISTRES DE L'UKRAINE DU
4 AOÛT 2023 PORTANT MODIFICATION DE LA DÉCISION N°1183 DU
CABINET DES MINISTRES DE L'UKRAINE DU 19 AOÛT 2002

Membre présentant la notification	UKRAINE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Résolution n°813 du Cabinet des Ministres de l'Ukraine du 4 août 2023 portant modification de la Résolution n° 1183 du Cabinet des Ministres de l'Ukraine du 19 août 2002
Objet	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/UKR/23_12964_00_x.pdf https://ip-documents.info/2023/IP/UKR/23_12964_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/UKR/1

Brève description du texte juridique notifié

La Résolution approuve une nouvelle version de la procédure applicable au versement des redevances afférentes aux actions concernant la protection des droits relatifs à des variétés végétales.

La procédure fixe le mécanisme de versement et le montant des redevances afférentes aux actions concernant la protection des droits relatifs à des variétés végétales dans le cadre de la Loi ukrainienne sur la protection des droits relatifs à des variétés végétales, et en particulier, les redevances afférentes:

- au dépôt et à l'examen d'une demande concernant une variété végétale;
- à la modification du nom d'une variété végétale;
- à la réalisation de l'examen visant à déterminer si une variété végétale satisfait aux prescriptions;

	<ul style="list-style-type: none"> à l'enregistrement au niveau national d'une variété végétale, à la délivrance de copies ou de duplicata de documents de sécurité; au maintien de la validité des droits de propriété intellectuelle concernant une variété végétale; au maintien de la validité des droits relatifs à la diffusion d'une variété végétale; aux autres actions spécifiques prévues dans la Loi mentionnée.
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais, ukrainien
Entrée en vigueur	11 août 2023
Autre date	Adoption: 4 août 2023

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	6 septembre 2023
Autres renseignements	https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/813-2023-%D0%BF#Text (Ukrainien)
Organisme ou autorité responsable	Ministère de la politique agricole et de l'alimentation de l'Ukraine

*Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.